



**AVIS DE PUBLICATION**  
**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-E**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2009 le conseil a adopté le règlement numéro **1275-E** décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt du même montant pour le paiement d'honoraires professionnels relatifs aux travaux de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable.

Ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter le 11 janvier 2010;
- par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 février 2010.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau du soussigné, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 10 février 2010

La greffière de la Ville,

Me MANON THÉRIAULT, avocate  
APRE: 2010-12